

Commune de COINCY

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 20 juin 2016

1/ Redevance d'occupation du domaine public UEM

Pour 2016 le montant total à percevoir est de 14 820,97 €.

2/ Renouvellement de la ligne de Trésorerie

La convention de mise à disposition de la ligne de trésorerie de Coincy, signée avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Lorraine, arrive à échéance le 7 août prochain. Le Conseil Municipal a décidé de renouveler pour 1 an cette ligne de financement pour un montant de 220 000 € euros.

3/ Mise en œuvre de la fusion des communautés de communes du Haut Chemin et du Pays de Pange

Le Conseil Municipal, a approuvé le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes du Haut Chemin et du Pays de Pange, tel qu'arrêté par le préfet en date du 27 avril 2016. Il a décidé que le nouvel EPCI sera nommé « CCMC », Communauté de Communes de Metz-Campagne et fixé le siège du nouvel EPCI à PANGE (57530) 1bis, Route de Metz ainsi que son annexe à AVANCY Commune de SAINTE-BARBE (57640) 6, Rue Dalotte.

4/ Vente de Parcelles Communales

La Parcelle n°6 (parcelle divisible de 758.47 m²) du Lotissement le Clos des Vergers va bientôt faire l'objet d'un compromis de vente. Afin de répondre aux attentes des futurs acquéreurs, le Conseil Municipal a décidé de baisser le prix de vente de cette Parcelle à 14 000 € TTC l'are (initialement fixé à 15 300 €).

Le 21.06.2016
Le Maire,
Michel HERENCIA

